

## Communiqué de presse

**2013: Régression catastrophique des droits des femmes espagnoles!  
Le gouvernement choisit l'obscurantisme et supprime le droit à l'avortement !**

**2014: Pour nos droits, pour nos choix!**

Le Vendredi 20 décembre, sous couvert d'une loi « organique » qui « complète et précise les termes de la Constitution espagnole concernant la protection de la vie et des droits de la femme enceinte », le gouvernement espagnol Rajoy annule la loi autorisant l'avortement, pour rassurer sa base électorale et consolider sa position de fervent défenseur des valeurs traditionalistes et fondamentalistes religieuses.

Au mépris des recommandations des textes internationaux de l'OMS et de l'ONU, il revient ainsi sur la loi de 2010 qui légalisait l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse (22 pour raison médicale).

En outre il soumet le choix des femmes au contrôle médical et social puisque l'interruption de grossesse ne pourra avoir lieu que dans 3 cas très précisément encadrés :

1. Grave danger encouru par la femme pour sa vie ou sa santé physique ou psychologique : le texte impose que le diagnostic soit émis par deux médecins différents et étrangers à l'établissement pratiquant l'avortement.
2. Viol, à la condition que la femme ait déposé plainte
3. Malformation fœtale, sous réserve de deux rapports médicaux : l'un sur la mère et l'autre sur le fœtus, qui confirmeront le motif d'interruption de grossesse.

Autre recul : les jeunes mineures devront avoir obligatoirement l'autorisation de leurs parents pour interrompre une grossesse non désirée.

En renouant avec des pratiques déniaient la liberté de choix, c'est le mépris des droits humains fondamentaux des femmes et des couples à maîtriser leur fécondité et à décider de leur vie que le gouvernement espagnol vient de signer. Il annonce clairement son projet de société : maintenir les femmes dans un statut social étroit et de soumission.

Après l'offensive des opposants aux droits des femmes et le rejet par le parlement européen du rapport 'Estrela' (rapport sur « *la santé et les droits reproductifs et génésiques, traitant de l'accès aux contraceptifs et à l'avortement, de la procréation médicalement assistée, de l'éducation sexuelle et de la liberté de conscience* »), cette démarche du gouvernement espagnol vient s'inscrire dans le mouvement européen réactionnaire et conservateur qui n'a toujours pas accepté le droit des femmes à disposer de leur corps, et les considère comme des sous citoyennes incapables de décider par elles-mêmes.

Le combat des forces démocratiques et associatives espagnoles pour ce droit fondamental est le nôtre, et nous le soutiendrons ici et ailleurs, car il est le combat « **de celles et ceux qui veulent l'égalité entre les femmes et les hommes** ».

*Contacts presse :*

**Planning Familial 44 : 02 40 20 56 28 / 06 78 04 09 89**

**Fanny Truong-Hauchard**

**Directrice**

Espace Simone de Beauvoir

25, quai de Versailles

44000 Nantes

02 40 12 15 18